Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901029-20260321-LOL_21032026_C-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
FINISTÈRE

2026/03/03

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU

Séance du 21 mars 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	12	15

Date de la convocation
Le 16 mars 2026
Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le vingt-et-un du mois de mars,
à 10 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon. COQUIL. M. Jean-François. SARREAU. Mme Laëtitia PERON. M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. Mme Christine QUÉAU, M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. Mem Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON.
Absents : M. Sylvain DREVILLON (procuration à Mme M. LALLOUËT), Mme Clémence LAMER (procuration à Mme L. PERON), Mme Sandra L'HURIEC (procuration à M. J. F. SARREAU)
Secrétaire de séance : Mme A. LE FOLL

Objet de la Délibération
Élection des adjoints au Maire

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-7-2,
- Vu la délibération n° 2026/03/02 du Conseil Municipal fixant le nombre d'Adjoints au Maire à quatre,

Après avoir, conformément à l'article 2122-7-2 susvisé, voté à scrutin secret, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants pour la liste d'Adjoints au Maire de M. Jean-François SARREAU :

Nombre de bulletins :
Bulletins blancs ou nuls :
Suffrages exprimés :
Majorité absolue :

- **SONT ÉLUS :** Monsieur Jean-François **SARREAU**, Madame Laëtitia **PÉRON**, Monsieur Patrice **LE SERGENT**, Madame **Mélissa LALLOUET** 1er, 2ème, 3ème et 4ème adjoints de Monsieur Yvon COQUIL, Maire.

Pour extrait conforme,
M. Le Maire,
Yvon COQUIL.

MAIRIE DE LANDELEAU (FINISTÈRE)